

CONVENTION
Entre

.....
L'Opérateur
et
le Lycée
.....

Le Comité Provence-Alpes-Côte d'Azur de Canoë-Kayak a signé avec le Conseil Régional une convention pour le développement de Canoë-Kayak en milieu scolaire

Cette convention est le résultat d'un travail avec le Conseil Régional pour la mise en place sur l'ensemble du territoire PACA d'une politique de développement de notre activité. Elle est également le fruit de la confiance et de l'écoute que nous témoigne le Conseil Régional.

Description.

Le (nom du club).....
dans le Cadre de la convention de développement du Canoë-Kayak en milieu scolaire signée entre le Conseil régional et le Comité Régional .

S'engage :

- A organiser..... séances de kayak
- Avec la classe en étroite collaboration avec son professeur

A mettre à disposition un encadrement professionnel

- A mettre à disposition le matériel nautique aux normes de sécurité en vigueur
- Nombre de personnes.....
- Dates : du au
- Lieu

Le Lycée :

S'engage : - A assurer le transport de ses élèves sur le lieu de pratique
- A fournir un certificat d'aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger ainsi qu'un certificat médical pour chaque participant.

A

Le

Le Comité Régional
Le Président

Le Lycée
Le Proviseur

L'opérateur
Le Président